

## **LE RONCIER**

Fonds de dotation

Siège social : Lieu-dit Le Mandre

09120 VENTENAC



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

**Audit Conseil Expertise, SAS**

Membre de PKF International

101, rue de Miromesnil

75008 Paris

17, Boulevard Cieussa

13007 Marseille

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International  
101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

17, Boulevard Cieussa  
13007 Marseille

**LE RONCIER**  
Fonds de Dotation  
Siège social : Lieu-dit Le Mandre  
09120 VENTENAC

2

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

Au conseil d'administration du fonds de dotation Le Roncier,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation Le Roncier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

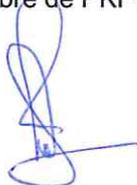
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 10 juillet 2019

4

Le commissaire aux comptes,

**Audit Conseil Expertise, SAS**  
Membre de PKF International

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a horizontal stroke at the end.

---

**Guy CASTINEL**

## Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Bilan Actif

Exercice clos le 31-12-2018

	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>				
<b>Immobilisations incorporelles:</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, ...				
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles:</b>				
Terrains				
Constructions	130 000	10 063	119 937	128 604
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	15 000	3 425	11 575	14 575
Autres Immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2):</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>Total I</b>	<b>145 000</b>	<b>13 488</b>	<b>131 512</b>	<b>143 179</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours (a):</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production [biens et services] (a)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (3):</b>				
Usagers et comptes rattachés				5 500
Autres : Dons à encaisser	330		330	15 300
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (e):				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	11 268		11 268	1 773
Charges constatées d'avance (3)				
<b>Total II</b>	<b>11 598</b>		<b>11 598</b>	<b>22 573</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>156 598</b>	<b>13 488</b>	<b>143 110</b>	<b>165 751</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Acceptés par les organismes compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à faire				
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

PASSIF	Au 31-12-2018	Au 31-12-2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds Propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves: Fonds et autres réserves		
Report à nouveau (a)	148 451	
<b>Résultat de l'exercice (Exedent ou déficit) (b)</b>	-26 937	148 451
Fonds associatifs avec droit de reprise		
° Apports		
° Legs et Donations		
° Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
° Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a)		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions règlementées		
Droit des propriétaires		
<b>Total I</b>	<b>121 514</b>	<b>148 451</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>Total II</b>		
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subvention de fonctionnement		
Sur dons affectés	8 003	
<b>Total II</b>	<b>8 003</b>	
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	5 000	5 000
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (e)	8 593	12 300
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
<b>Total IV</b>	<b>13 593</b>	<b>17 300</b>
Ecarts de conversion passif (IV)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>143 110</b>	<b>165 751</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

	Année 2018	1-10-2016 au 31-12-2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services] (a)	100	
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	100	
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur pro. amort., transf. de charges		
Cotisations		
Autres produits		
Dons manuels non affectés	5 000	162 816
Dons manuels affectés	25 360	
Divers gestion courante		
Reprises sur engagements à réaliser		
<b>Total I</b>	<b>30 460</b>	<b>162 816</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>		
Achats de marchandises (c)		
Variation des stocks (d)		
Achats de matières premières et autres approv. (c)		
Variation des stocks (d)		
Autres achats et charges externes	4 825	5 843
Impôts, taxes et versements assimilés	1 045	6 700
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (e)	11 667	1 821
Sur immobilisations: dotations aux provisions		
Sur actif circulant: dotations aux provisions		
Pour risques et charges: dotations aux provisions		
Autres charges		
Subventions versées	31 857	
Engagement à réaliser sur subvention attribuée		
<b>Total II</b>	<b>49 394</b>	<b>14 365</b>
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER I + II</b>	<b>-18 934</b>	<b>148 451</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :		
Excedent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres VM et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de VMP		
<b>Total V</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<b>Total VI</b>		
<b>RESULTAT FINANCIER V-VI</b>		
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER I-II+III-IV+V-VI</b>	<b>-18 934</b>	<b>148 451</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total VII</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion		
Engagements a réaliser sur dons affectés	8 003	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>Total VIII</b>	<b>8 003</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL VII-VII</b>	<b>-8 003</b>	
Impôts sur les bénéfices IX		
<b>Benefice ou perte</b>	<b>-26 937</b>	<b>148 451</b>

**ANNEXE 2018**

**FONDS DE DOTATION**

**Le Roncier**

**1-01-2018 au 31-12-2018**

*L'annexe contient 4 pages*

# 1 Faits caractéristiques de l'exercice

## 1.1 Faits significatifs intervenus au cours de l'exercice

Le Fonds a transféré son siège social à Mandre au mois de mars 2018.  
Le Fonds de dotation a fait un nouvel appel auprès de son réseau de donateurs.

## 1.2 Faits significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

# 2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2018 ont été établis et présentés selon la réglementation en vigueur, résultant :

- du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), en respectant le règlement n°99-01 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques
- du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et ses règlements modificatifs ultérieurs lorsque ceux-ci sont applicables au fonds de dotation.

### 3 Notes relatives au Bilan

#### 3.1 Actif

L'actif du Fonds de dotation Le Roncier se compose principalement d'immobilisations, de disponibilités et de dons à encaisser.

##### 3.1.1 Tableaux de mouvements de l'actif immobilisé

###### AMORTISSEMENTS LINEAIRES

1 IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR BRUT FIN EXERCICE 2017
BATIMENT	130 000			130 000
TECHNIQUES	15 000			15 000
GENERALES				
IMMO FINANCIERE				
<b>TOTAL</b>	<b>145 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>145 000</b>

2 AMORTISSEMENTS	MONTANT AMORT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	MONTANT AMORT FIN EXERCICE
INCORPORELLES				
CORPORELLES	1 821	11 667		13 488
FINANCIERES				
<b>TOTAL</b>	<b>1 821</b>	<b>11 667</b>	<b>0</b>	<b>13 488</b>

##### 3.1.2 Trésorerie disponible :

	31/12/2018
Banque	11 268
<b>Total disponibilités</b>	<b>11 268</b>

## 3.2 Passif

### 3.2.1 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Situations Activité	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
		A	B	C	E = A-B+C
FONDS DEDIES	25 360	0	0	8 003	8003
<b>TOTAL</b>	<b>25360</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 003</b>	<b>8003</b>

### 3.2.2 Emprunts et dettes financières diverses

Désignation	Montant en euros
SIMON ROYER	5000
<b>TOTAL</b>	<b>5000</b>

### 3.2.3 Dons à encaisser reçus fin 2018 et reçus en banque en 2019

Désignation	Montant en euros
Dons à encaisser	230
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>

### 3.2.3 Factures non parvenues

Désignation	Montant en euros
Honoraires du commissaire aux comptes	2400
Prestation de Conseil	1400
<b>TOTAL</b>	<b>3800</b>

## 4 Notes relatives au Compte de résultat

### 4.1 Produits

Les produits sont composés notamment de dons non affectés pour un montant de 5 000 € et de dons affectés pour un montant de 25 360 €, soit un total de dons de 30 360 €.

### 4.2 Charges

#### 4.2.1 **Charges externes**

Le montant total des charges externes s'élève à 5 847 €.

Il se décompose ainsi :

- en frais de gestion et de conseil 4480 € représentant 36% des charges
- en frais d'actes 150 € représentant 1% des charges.
- en frais de fournitures et de fonctionnement 1217 € représentant 10% des charges.

#### 4.2.2 **Autres charges**

- Subventions allouées : Association "Le Chardon" 10 000 €.

Association "Le Permafrost" 4500€.

- Dons affectés reversés en cour d'exercice pour un montant de 17 737 € pour l'Association « Collectif d'activité de la ferme de Terre Rouge »

- Dotation aux amortissements pour un montant de 11 667 €

- Dotation d'un fonds dédiés à hauteur de 8 003€ pour le solde à verser en 2019 au titre de la convention avec l'Association « Collectif d'activité de la ferme de Terre Rouge »

#### 4.2.3 **Dotation exceptionnelle aux provisions pour risque**

Aucune dotation exceptionnelle n'a été constatée à la clôture de cet exercice.